

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2009 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14, sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON, Maire.

Excusé : Monsieur MOSNIER Jean Benoît (Pas de pouvoir donné)

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, FLANDIN, MISSONNIER, TIXIER R.
Mesdames AUZAT, TIXIER A, SABATIER, TIXIER M, GROVEL.
Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire de séance : Mademoiselle ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil, puis il présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la signature du registre concernant les délibérations de la réunion précédente.

Madame SABATIER Monique souligne que le dernier compte rendu est incomplet car il manque toujours l'intervention de Madame SALAT.

Monsieur le Maire procède au vote.

CONTRE : 3 POUR : 10 ABSTENTION : 1

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de Madame Lucette BARTHOMEUF et demande l'autorisation aux membres du conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

CONCESSIONS FUNERAIRES :

Monsieur le Maire cède la parole à la secrétaire de Mairie. Laquelle informe que suite à la mise en place d'un nouveau logiciel de transfert de données à la trésorerie concernant la gestion des concessions funéraires, une délibération doit être prise. Selon l'ancienne méthode de gestion des concessions, 2/3 était affecté au budget communal et 1/3 au CCAS. Elle précise que suite à la mise en place de ce nouveau logiciel, la trésorerie versera la totalité au budget de la commune, et que cette dernière reversera 1/3 au CCAS en année N+1.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement d'un jeu d'écriture.

Adopté à l' UNANIMITE

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT.

Mademoiselle Christelle BAYLOT explique qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif Assainissement et ce afin de pouvoir honorer les factures d'entretien de la station d'épuration.

Fonctionnement Dépenses – Entretien et réparations	+ 3 680.00 €
Fonctionnement Recettes – Produits divers de gestion	+ 3 680.00 €
Investissement Dépenses – Installations techniques	+ 14 356.00 €
Investissement Recettes – Fond relance TVA	+ 14 356.00 €

Mademoiselle Christelle BAYLOT précise que le budget primitif de la commune doit également être modifié.

Fonctionnement Recettes – Remboursement sur rémunérations	+ 5 546.00 €
Fonctionnement Recettes – Remboursement sur charges sociales	+ 599.00 €

Fonctionnement Dépenses – Autres emplois insertion	+ 6 145.00 €
Investissement Recettes –Fond de relance TVA	+ 1 200 €
Investissement Dépenses–Remboursement capital	+ 2 100 €
Investissement Dépenses –Constructions	- 900 €

Monsieur le Maire souligne que la situation financière est très saine et procède au vote concernant ces décisions modificatives budgétaires. **Adopté à l'unanimité**

VERIFICATIONS BATIMENTS AMIANTE – INFORMATION :

Monsieur le Maire informe que suite à une erreur de calcul, la société la moins disante retenue est ADEQUAT et non NORISKO concernant la vérification des bâtiments publics. Monsieur le Maire précise que la mise aux normes de la salle polyvalente est prévue courant Janvier 2010.

PRIME DE FIN D'ANNEE :

Monsieur le Maire précise que cette prime n'est pas légale mais qu'elle est tolérée par la perception. Il propose un montant de 150 € par agent et souligne l'efficacité et la disponibilité du personnel.

Madame Monique TIXIER demande ce qui se fait dans les autres communes.

Mademoiselle Christelle BAYLOT informe qu'il n'y a pas de primes versées dans les autres communes de tailles similaires environnantes.

Monsieur le Maire rappelle que les employés communaux ont débuté le déneigement à 5H00 du matin et ce sans relâche et avec beaucoup de conscience professionnelle et de disponibilité. **Adopté à l'unanimité**

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL 2010 :

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT.

Mademoiselle Christelle BAYLOT rappelle que les coefficients sont les suivants :

- Service Technique Coefficient : 1.50 soit un montant mensuel d'environ 50 €
- Service Administratif Coefficient : 0.55

soit un montant mensuel d'environ 50 € pour les trois personnes concernées, Il est précisé que pour la secrétaire de mairie, cela correspond aux heures effectuées lors des mariages, des conseils municipaux et autres réunions, et des élections et leurs préparations.

Mademoiselle Christelle BAYLOT précise que le versement de cette prime est suspendu en cas d'arrêt de travail supérieur à un mois. **Adopté à l'unanimité**

CESSION LE MONTEIL :

Monsieur le Maire informe de la clôture de l'enquête publique et autres démarches administratives (géomètre, publications ...) concernant la demande d'achat de 80 M2 environ de la famille ALLEGRE / NOIRBUSSON au village du Monteil et procède à la lecture du projet de délibération. **Adopté à l'unanimité**

SUBVENTION NOUVELLE ASSOCIATION :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur SOULIGOUX Eric.

Lequel informe de la création d'une nouvelle association appelée « Récrémanuelle », dont la présidente est Madame Gisèle PAUC. Il propose de verser une subvention de démarrage de 80 €.

Madame SABATIER Monique demande si ce versement se fait systématiquement pour toute nouvelle association. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe de la création d'une autre nouvelle association appelée « Soleil de Vie » à partir de Janvier 2010 dont le but est de soutenir les femmes concernées par le cancer.

SUBVENTION ECOLE – COOPERATIVE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eric SOULIGOUX.

Lequel propose de verser une subvention de 200 € à l'école pour l'organisation du loto.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'école numérique suit son cours sur l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la commune sera sollicitée par l'école pour une aide au transport, suite à 2 jours prévus pour une sortie dans le Périgord pour les classes de CM et de CE, avec un programme basé sur la préhistoire. Cette participation sera étudiée prochainement.

CONVENTION ATESAT :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrice CHASTEL. Il informe qu'une convention doit être signée avec l'ATESAT, afin de bénéficier de conseils techniques et de maîtrises d'œuvres pour différents projets (trottoirs, rond point...)

Il souligne que le coût de cette convention s'élève à 563 €. Adopté à l'unanimité

AIRE DE JEUX – SUBVENTION :

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une aire de jeux pour les jeunes et les adolescents.

Il informe que le terrain de tennis est la propriété de la Communauté de Communes et que 2010 est la dernière année de gérance pour Cap Vacances.

Il précise que pour faire une demande de subvention auprès de l'association « Jeunesses et Sports », il faut se mettre d'accord sur le lieu d'implantation.

Monsieur le Maire propose d'implanter ce complexe et après étude, entre le kiosque et l'aire de jeux pour les plus petits.

Madame SABATIER Monique demande si l'endroit est assez grand.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, il précise que le terrain nécessaire est de 22 X 11 mètres et que les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord du Sénat pour bénéficier de la subvention sur la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire suggère, de privilégier le bois et propose d'étudier le prestataire sur un prochain conseil.

Adopté à l'unanimité

Madame SABATIER Monique demande si le terrain de tennis sera réhabilité.

Monsieur le Maire répond que pour cela, il faut l'accord de la CCB.

Madame GROVEL Corinne demande quelle est la date de création de Cap Vacances.

Monsieur Patrice CHASTEL répond que Cap Vacances a été créé il y a environ 35-40 ans.

AUGMENTATION TARIFS :

Monsieur le Maire propose l'augmentation de la taxe d'assainissement et rappelle les tarifs antérieurs :

- Janvier 2004 : 0,24 € le m3
- Janvier 2006 : 0,27 € le m3
- Janvier 2009 : 0,30 € le m3

Monsieur le Maire rappelle que le budget assainissement est équilibré grâce à une subvention du budget communal, pour s'autofinancer le coût de la taxe devrait être démultipliée et propose que le coût de la taxe d'assainissement pour l'année 2010 soit de 0,32 € le m3.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE TOURISTIQUE :

Monsieur le Maire informe que la commune est classée commune touristique (avec Lavaudieu, Saint-Just...), et que cette inscription dans les guides permettait des dotations de l'Etat. Il rappelle que la commune peut être également classée comme commune touristique par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Il évoquera ce sujet lors d'une prochaine réunion de la C.C.B.

ACHAT INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire informe qu'une délibération doit être prise afin que tout achat de moins de 500 € passe en investissement et permette la récupération de la TVA. Il rappelle que des achats sont prévus pour l'école (projecteur, scanner) si le projet d'école numérique ne se réalise pas.
Adopté à l'unanimité

ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe de l'extension de l'éclairage public, ce qui a provoqué quelques coupures. Il procède à la lecture de la délibération du 2/06/2009.

Ensuite, il informe d'une augmentation du coût de l'électrification soit 57 000 € TTC au lieu de 54 000 € TTC prévu, soit une participation de la commune de 33502,66 €

IL précise que l'éclairage dans les villages a été réalisé de façon utile et efficace.

Il souligne que l'éclairage du stade est à étudier sur un prochain conseil.

Adopté à l'unanimité

Madame SABATIER Monique demande pourquoi de nombreuses coupures d'éclairage ont eu lieu.

Monsieur LAMAT Franck signale un problème sur un disjoncteur, et malgré l'échange d'une pièce neuve, la position manuelle fonctionne mais pas la position automatique.

NUMEROTATION AVENUE DE VERSAILLES ET PONT :

Monsieur le Maire informe que suite à la demande des habitants et de la Poste, la numérotation des rues sera réalisée, en débutant par les avenues du Pont et de Versailles.

Il précise qu'un travail a été effectué par le Secrétariat de la Mairie, afin de recenser les maisons et de prévoir les éventuels terrains constructibles.

Il propose d'étudier l'achat des plaques par l'intermédiaire de la Communauté de Communes afin de bénéficier de tarifs avantageux et de confier la pose de plaques aux habitants de la commune, avec toutes les explications nécessaires pour que cette réalisation soit homogène et afin d'éviter un surplus de travail pour les employés communaux.

Monsieur Patrice CHASTEL propose d'étudier au cas par cas pour les personnes âgées.

Monsieur Georges MISSONNIER demande quelles communes ont réalisé cette numérotation.

Monsieur le Maire répond que la commune de COHADE a déjà effectué cette opération.

AMENAGEMENT DU BOURG ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe qu'une première réunion a eu lieu avec le Cabinet MIRAMAND et la Communauté de Communes. Il fait circuler le projet et l'étude architecturale et paysagère.

Il précise qu'une réunion municipale aura lieu en Mars 2010 juste avant une réunion publique concernant ce projet.

Il précise que le cabinet MIRAMAND a étudié le stationnement, les rues piétonnes, et les rues pour les véhicules et différents critères.

Monsieur Georges MISSONNIER demande quel est le devenir de la maison de l'OPAC.

Monsieur le Maire informe que l'OPAC a déposé un permis de construire et essaie de renégocier les devis.

Monsieur TIXIER René demande quel est le devenir du pont.

Monsieur le Maire répond que le dossier est entre les mains du Conseil d'Etat.

Il informe qu'une prochaine réunion avec la Communauté de Communes aura lieu courant Janvier 2010.

Monsieur CHASTEL Patrice précise qu'une subvention de 50 % est allouée pour l'assainissement.

DIMINUTION TEMPS DE TRAVAIL :

Monsieur le Maire informe de la demande de diminution de temps de travail de Madame Lucette BARTHOMEUF à compter du 1/01/2010 de 32H30 à 26H00 hebdomadaire. Il cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT.

Mademoiselle Christelle BAYLOT précise que la diminution est supérieure à 10 % et que le Centre de Gestion (Comité Technique Paritaire) doit approuver cette demande le 18 Mars 2010.

Monsieur le Maire propose d'anticiper la demande de Madame BARTHOMEUF sur les conseils du Centre de Gestion. Il informe qu'un nouvel emploi du temps est à l'étude.

Adopté à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du CTP et au vu de la demande de l'agent et dans son intérêt.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRES :

Monsieur le Maire informe qu'une maison en ruine menace de s'écrouler au village de Champlong, que suite à plusieurs courriers envoyés aux propriétaires héritiers restés sans réponse, et qu'en raison d'absence de paiement d'impôt, la commune peut devenir propriétaire après une procédure adéquate et relativement lourde.

La Commission des Impôts doit être saisie. Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe du projet de création d'une piscine par la Communauté de Communes et actuellement la recherche d'un terrain est en cours.

Une réunion avec le Conseil Général et le SIDEC a eu lieu pour l'aménagement du rond point Simpal-BCA. D'après les services du Conseil Général le revêtement de la route sera réalisé entre Brioude et Vieille Brioude en 2011.

Madame TIXIER Monique précise qu'il serait intéressant de prévoir la création d'une piste cyclable. Monsieur le Maire répond que ce projet est à l'étude a la Communauté de Communes et que le coût est très élevé.

L'un des harmoniums de l'église sera classé comme objet historique suite à la visite d'une personne référente des harmoniums de France.

Des formations sont proposées par le Conseil Général ; elles sont ouvertes à tous les conseillers. Un budget est prévu à cet effet.

Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 Mars 2010, et les jeunes sont cordialement invités pour tenir les urnes.

La commune compte 1249 habitants (dont 46 étudiants et personnes résidant dans les maisons de retraites) chiffres fournis par l'INSEE, après actualisation.

Les convocations du conseil municipal peuvent être adressées par e-mail aux membres le souhaitant.

Deux lettres de remerciement pour les subventions allouées ont été reçues (Club Saint-Anne et Musée de la Vigne)

Monsieur le Maire évoque :

- le bon fonctionnement de l'abattoir de Brioude.

- l'éventuelle suppression du bloc chirurgical à l'hôpital de Brioude. Monsieur Georges MISSONNIER souligne une évasion médicale par rapport à l'hôpital de Brioude

- la nouvelle réforme sur la formation des enseignants et rappelle qu'une manifestation était prévue le 7/12/2009 au Puy en Velay.

- la motion formulée par les maires de France au sujet de la suppression de la taxe professionnelle.

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur Patrice CHASTEL souligne que l'urbanisme redémarre (permis de construire et certificats d'urbanisme).

Monsieur SOULIGOUX Eric informe que le journal de fin d'année est terminé et qu'il sera distribué par la poste entre Noël et le 1^{er} de l'an et il rappelle que le dessin choisi pour la couverture a été réalisé par un écolier sur le thème de l'écologie.

Monsieur le Maire signale qu'un dépliant a été rajouté sur le tri des déchets avec un autocollant STOP PUB.

Monsieur Franck LAMAT informe :

- que l'éclairage est terminé, il reste quelques finitions et précise que les prochains travaux concerneront la borne camping car et les WC publics.

- que suite à l'arrêt maladie de Monsieur Daniel BARTHOMEUF, l'embauche d'un jeune, Monsieur Julien MARCHET a été effectuée pour une durée de 3 mois.

- que les employés ont débuté le déneigement dès 5H00 du matin sans aucune demande et tient à féliciter cette conscience professionnelle.

Monsieur FLANDIN Jean Pierre signale que l'allée de la Crête à Simal n'a pas été déneigée

Monsieur Franck LAMAT signale que le déneigement a été réalisé et précise qu'un minimum d'équipement personnel des véhicules serait nécessaire pour les villages isolés.

Il ajoute le premier village déneigé est Dintillat en raison de l'impossibilité de croisement avec le ramassage scolaire.

Monsieur TIXIER René signale que le mur de soutènement de la rue Ceroux est en mauvais état.

Madame GROVEL Corinne demande où en est l'aménagement du Chemin des Grandes.

Monsieur le Maire propose d'étudier cet aménagement dans un prochain projet.

Madame SABATIER Monique demande quel est le devenir des anciens bâtiments de CAILLAUD-BOURLEYRE. Monsieur le Maire précise que ces bâtiments ont été achetés par Monsieur SADOINE.

Madame SABATIER Monique demande où en est le bâtiment des associations.

Monsieur le Maire répond que le terrain LIBEYRE est la propriété de la commune et que le dossier suit son cours au niveau de l'étude avec l'OPAC.

Madame TIXIER Agnès signale la présence de chiens méchants sur Costes-Cirgues.

Monsieur le Maire informe que des mesures seront prises suite à la publication d'une nouvelle loi (étude comportementale effectuée par les vétérinaires et payée par le propriétaire, formation du propriétaire) et que seul le maire délivre le permis de détention.

Madame TIXIER Agnès signale la présence de cailloux sur la route en descendant de Pissavit

Monsieur le Maire signale que les arbres bordant la route nationale 102 sont malades et doivent être taillés avec prudence.

Monsieur le Maire rappelle le pot de fin d'année prévu le 18/12/2009 à 19H00

LEVEE DE SEANCE A 23H10

BONNE ANNEE 2010